

tenue sous la présidence de Madame MADELAIGUE, assisté(e)
de Madame BECIRSPAHIC et Madame MARQUESUZAA, Conseillers
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2301047	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES demande au tribunal de condamner in solidum les sociétés Carre, Daniel Rubin Architecte, Betom Ingenierie Sud Ouest, Cap Terre, Via Sonora, Qualiconsult, Glen Dimplex Deutschland GmbH, Dimplex Solutions Thermodynamiques, Bobion & Joanin, Bio-Energies Diffusion, Géodrill Forage & Géothermie, Idex Energies et Internat Energy Solutions au versement d'indemnités en réparation des désordres qui affectent la médiathèque intercommunale André Labarrère à Pau.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION PAU BÉARN PYRÉNÉES	Maître HEYMANS Xavier (Cour)
Défendeur	SAS CARRE	SCP CAMILLE ET ASSOCIES
	SOCIETE BETOM INGENIERIE	SCP RAFFIN & ASSOCIÉS
	SAS QUALICONSULT	SCP RAFFIN & ASSOCIÉS
	SAS BOBION JOANIN	Maître HUERTA Maïtena
	SAS IDEX ENERGIES	ORAE (Cour)
	SAS CAP TERRE	SCP RAFFIN & ASSOCIÉS
	SARL DANIEL RUBIN ARCHITECTE	Maître CHARBONNIER Fabrice (Cour)
	SARL VIA SONORA	Maître CHARBONNIER Fabrice (Cour)
	SOCIETE BIO ENERGIES DIFFUSION	Maître GUILLARD Cécile (Cour)
	SARL GEODRILL FORAGE & GEOTHERMIE	
	SARL INTERNAT ENERGY SOLUTIONS	
	SOCIETE GLEN DIMPLEX DEUTSCHLAND GMBH	SOCIETE D'AVOCATS ANTELITIS
	SAS DIMPLEX SOLUTIONS THERMODYNAMIQUES	SOCIETE D'AVOCATS ANTELITIS
Intervenant	SA ALLIANZ IARD	SELARL ETESSE
	SMABTP	DE TASSIGNY CACHELOU AVOCATS (Cour)

09 heures 30

02) DOSSIER N° 2402787

RAPPORTEUR: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire Mme Louise B. et M. Damien B. demandent au tribunal d'annuler la décision du 26 août 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 17 juillet 2024 à sa demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Jacinthe B.

Nom des parties

Demandeur Madame B. Louise

Monsieur B. Damien

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Représentants des parties

Maître DE ARAUJO Virginie (Cour)

Maître DE ARAUJO Virginie (Cour)

03) DOSSIER N° 2402853

RAPPORTEUR: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire Mme Louise B. et M. Damien B. demandent au tribunal d'annuler la décision du 26 août 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 17 juillet 2024 à sa demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Maximilien B.

Nom des parties

Demandeur Madame B. Louise

Monsieur B. Damien

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Représentants des parties

Maître DE ARAUJO Virginie (Cour)

Maître DE ARAUJO Virginie (Cour)

04) DOSSIER N° 2402854

RAPPORTEUR: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire Mme Louise B. et M. Damien B. demandent au tribunal d'annuler la décision du 26 août 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 17 juillet 2024 à sa demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Delphine B.

Nom des parties

Demandeur Madame B. Louise

Monsieur B. Damien

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Représentants des parties

Maître DE ARAUJO Virginie (Cour)

Maître DE ARAUJO Virginie (Cour)

09 heures 30

05) DOSSIER N° 2402855

RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire Mme Louise B. et M. Damien B. demandent au tribunal d'annuler la décision du 26 août 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 17 juillet 2024 à sa demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Emmanuelle B.

Nom des parties

Demandeur Madame B. Louise

Monsieur B. Damien

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Représentants des parties

Maître DE ARAUJO Virginie (Cour)

Maître DE ARAUJO Virginie (Cour)

06) DOSSIER N° 2402856

RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire Mme Louise B. et M. Damien B. demandent au tribunal d'annuler la décision du 26 août 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 17 juillet 2024 à sa demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Pauline B.

Nom des parties

Demandeur Madame B. Louise

Monsieur B. Damien

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Représentants des parties

Maître DE ARAUJO Virginie (Cour)

Maître DE ARAUJO Virginie (Cour)

07) DOSSIER N° 2402232

RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire RENVOI TA BORDEAUX - Mme Agnès C. demande au tribunal d'annuler la décision du 29 juin 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 15 avril 2024 à sa demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de son enfant Malu C.

Nom des parties

Demandeur Madame C. Agnès

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Représentants des parties

Maître GUYON David (Cour)

09 heures 30

08) DOSSIER N° 2402131 RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC

Titre de l'affaire M. Jérôme R. et Mme Virginie A. demandent au tribunal d'annuler la décision du 19 juillet 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus, opposé le 21 juin 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur fille Eléane A. R.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. Virginie	SELAS NAUSICA (Cour)
	Monsieur R. Jérôme	SELAS NAUSICA (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	

09) DOSSIER N° 2402133 RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC

Titre de l'affaire M. Jérôme R. et Mme Virginie A. demandent au tribunal d'annuler la décision du 19 juillet 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus, opposé le 21 juin 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur fille Salomé A. R.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. Virginie	SELAS NAUSICA (Cour)
	Monsieur R. Jérôme	SELAS NAUSICA (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	

10) DOSSIER N° 2402218 RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC

Titre de l'affaire RENVOI TA BORDEAUX - M. Christophe P. et Mme Jessica P. demandent au tribunal d'annuler la décision du 28 juin 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 15 mai 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Joé P. P.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P. Jessica	SELAS NAUSICA (Cour)
	Monsieur P. Christophe	SELAS NAUSICA (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	

09 heures 30

11)	DOSSIER N° 2402219	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire M. Christophe P. et Mme Jessica P. demandent au tribunal d'annuler la décision du 23 septembre 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté leur recours administratif préalable obligatoire du 3 septembre 2024 relatif à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Léo P. P.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P. Jessica	SELAS NAUSICA (Cour)
	Monsieur P. Christophe	SELAS NAUSICA (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	

12)	DOSSIER N° 2402245	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire Mme Juie F. et M. Jérémy H. demandent au tribunal d'annuler la décision du 19 juillet 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 20 juin 2024 à sa demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Loan F. H.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame F.Julie	SELAS NAUSICA (Cour)
	Monsieur H. Jérémy	SELAS NAUSICA (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	

13)	DOSSIER N° 2402397	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire Mme Julie F. et M. Jérémy H. demandent au tribunal d'annuler la décision du 26 août 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 5 juillet 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Naïa F. H.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame F. Julie	SELAS NAUSICA (Cour)
	Monsieur H. Jérémy	SELAS NAUSICA (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	

09 heures 30

14) DOSSIER N° 2402682

RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC

Titre de l'affaire M. Nicolas M. et Mme Losada Lila V. demandent au tribunal d'annuler la décision du 26 août 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 15 juillet 2024 à sa demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Ciel M.

Nom des parties

Demandeur Monsieur M. Nicolas

Madame V. Losada Lila

Représentants des parties

SELAS NAUSICA (Cour)

SELAS NAUSICA (Cour)

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

15) DOSSIER N° 2402797

RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire Mme Aliona et M. Arthurs A. demandent au tribunal d'annuler la décision du 26 août 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 17 juillet 2024 à sa demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Amelina A.

Nom des parties

Demandeur Madame A. Aliona

Monsieur A. Arthur

Représentants des parties

Maître MESCHIN Jean-Philippe (Cour)

Maître MESCHIN Jean-Philippe (Cour)

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

16) DOSSIER N° 2402220

RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire Mme Ambre P., épouse H., et M. Frédérique H., demandent au tribunal d'annuler la décision du 19 juillet 2024, notifiée le 29 juillet 2024, par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 6 juin 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Oyan H.

Nom des parties

Demandeur Madame P. épouse H. Ambre

Monsieur H. Frédérique

Représentants des parties

Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)

Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

09 heures 30

17) DOSSIER N° 2402283

RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire Mme Ambre P., épouse H. et M. Frédérique H. demandent au tribunal d'annuler la décision du 19 juillet 2024, notifiée le 29 juillet 2024, par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 6 juin 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Milana H.

Nom des parties

Demandeur Madame P. épouse H. Ambre

Représentants des parties

Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)

Monsieur H. Frédérique

Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

18) DOSSIER N° 2402284

RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire Mme Ambre P., épouse H. et M. Frédérique H. demandent au tribunal d'annuler la décision du 19 juillet 2024, notifiée le 31 juillet 2024, par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 6 juin 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Luna H.

Nom des parties

Demandeur Madame P. épouse H. Ambre

Représentants des parties

Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)

Monsieur H. Frédérique

Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

19) DOSSIER N° 2402405

RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire Mme Joanna V. et M. Florian H. demandent au tribunal d'annuler la décision du 26 août 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 17 juillet 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Luna Haber V.

Nom des parties

Demandeur Madame V. Joanna

Représentants des parties

Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)

Monsieur H. Florian

Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

09 heures 30

20) DOSSIER N° 2402929

RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire Mme Nathalie G. demande au tribunal d'annuler la décision du 23 septembre 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 17 juillet 2024 à sa demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de son enfant Lucie Pinsard G.

Nom des parties

Demandeur Madame G. Nathalie

Représentants des parties

Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

21) DOSSIER N° 2402490

RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire Mme Claire S. et M. Arnaud S. demandent au tribunal d'annuler la décision du 27 juillet 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 24 juin 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Lou S.

Nom des parties

Demandeur Madame S. Claire

Représentants des parties

Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)

Monsieur S. Arnaud

Maître ROMAZZOTTI Laure (Cour)

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

22) DOSSIER N° 2402747

RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire Mme Sarah T. et M. Faustin C. demandent au tribunal d'annuler la décision du 26 août 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 15 juillet 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Aaron C.

Nom des parties

Demandeur Monsieur C. Faustin

Représentants des parties

Monsieur C. Faustin

Madame T. Sarah

Madame T. Sarah

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

09 heures 30

23) DOSSIER N° 2402748

RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire Mme Sarah T. et M. Faustin C. demandent au tribunal d'annuler la décision du 26 août 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre le refus opposé le 15 juillet 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Azlan C.-T.

Nom des parties

Demandeur Monsieur C. Faustin

Madame T. Sarah

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Représentants des parties

Monsieur C. Faustin

Madame T. Sarah

24) DOSSIER N° 2401668

RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire Mme Barbara C. et M. Manuel K. demandent au tribunal d'annuler la décision en date du 31 mai 2024 par laquelle la commission de l'académie de Bordeaux a rejeté leur recours administratif préalable obligatoire dirigé contre la décision de refus opposé le 15 avril 2024 à leur demande d'autorisation d'instruction en famille (IEF) de leur enfant Cody K. et prononçant sa scolarisation dans un établissement public ou privé pour l'année 2024-2025

Nom des parties

Demandeur Madame C. Barbara

Monsieur K. Manuel

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

Représentants des parties

Madame C. Barbara

Monsieur K. Manuel

Arrêté le 22/12/2025

Le président du tribunal